

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 avril 2021**

**Les délibérations sont consultables en Mairie**

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Pressoir de Joug Dieu compte tenu des mesures sanitaires, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

**Présents** : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Catherine PATUEL, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Anthony MARASCO, Coralie LUTAUD, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE.

**Absents Excusés** : Robert GUILLARD (Pouvoir à Patrice DUPONT).

**Ordre du jour** :

- Désignation du secrétaire de séance,
  - Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020,
  - Affectation des résultats 2020,
  - Vote du budget primitif 2021,
  - Vote des taux d'impositions 2021,
  - Budget Plan d'eau,
  - Commissions municipales,
  - Modifications du règlement intérieur du conseil municipal,
  - Vente de terrain,
  - Tableau des effectifs,
  - Convention de rappel à l'ordre,
  - Organisation du temps scolaire,
  - Rapport de la CLECT,
  - Divers.
- 

Le procès-verbal de la réunion du 26 février 2021 est lu et adopté.

Madame Valérie BOUILLOUX, Madame Marie-Bénédicte LEBEGUE, Monsieur Alain HOUDINET et Monsieur Rémi BESSON se proposent pour être secrétaire de séance. Il est procédé au vote, le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Valérie BOUILLOUX.

Le Maire indique qu'il retire de l'ordre du jour le point concernant le budget du plan d'eau.

Il a reçu de la part de Monsieur Rémi BESSON des questions qui seront évoquées en questions diverses.

**Délibérations** :

***Commune - Approbation du compte administratif 2020***

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif s'établissant comme suit :

Section d'exploitation :

Mandats émis	2 221 806,98 €
Titres émis	3 407 992,19 €

<b>Résultat 2020</b>	<b>1 186 185,21 €</b>
Résultat reporté 2019	1 685 667,24 €
<b>Résultat 2020</b>	<b>2 871 852,45 €</b>

Section d'investissement :

Mandats émis	2 316 155,66 €
Titres émis	1 108 639,72 €

Solde d'exécution	-1 207 515,94 €
Résultat reporté 2019	-132 503,48 €

<b>Résultat 2020</b>	<b>-1 340 019,42 €</b>
R.A.R. recettes 2020	221 720,00 €
R.A.R dépenses 2020	708 838,00 €

<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>-1 827 137,42 €</b>
---------------------------------	------------------------

<b><i>Commune - Approbation du compte de gestion 2020</i></b>
---

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 4 voix CONTRE (Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE) et 2 ABSTENTIONS (Christian JOLIVET, Céline CARREIRO) déclare que le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part, approuve le compte de gestion 2020.

<b><i>Commune - Affectation des résultats</i></b>
---

Vu les résultats du compte administratif 2020 et compte tenu du solde des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- 2 871 852,45 € à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- 1 340 019,42 € (déficit d'investissement) à l'article 001 en dépenses d'investissement.

<b><i>Commune – Budget 2021</i></b>
-------------------------------------

Le conseil municipal, avec 4 voix CONTRE (Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE) vote les propositions budgétaires 2021 suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses	3 144 650,00 €
Recettes	3 144 650,00 €

Section d'investissement :

Dépenses	4 268 070,00 €
Recettes	4 268 070,00 €

<b><i>Vote des taux d'imposition 2021</i></b>
---

Monsieur le Maire indique qu'en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes dès 2021. Le taux départemental 2020 de 20,08 % est ainsi additionné au taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La commune étant surcompensée avec ce dispositif, un coefficient correcteur de 0,731777 sera appliqué. La commune sera ainsi compensée à hauteur de ce qu'elle percevait auparavant avec la taxe d'habitation.

Concernant la taxe foncière surs, les propriétés non bâties, le Maire propose de maintenir le taux au niveau de 2020.

Les taux proposés pour 2021 sont les suivants :

**Foncier bâti : 37,34 %** (taux 2020 de la commune 17,26 % + 20,08 % taux 2020 du département).

**Foncier non bâti : 50,62 %**

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les taux d'impositions proposés ci-dessus pour 2021.

#### ***Modification des commissions municipales***

Le conseil municipal, avec 1 voix CONTRE (Rémi BESSON) prend acte de ces retraits. Le tableau des commissions sera modifié en conséquence.

#### ***Modification du règlement intérieur***

Le conseil municipal, avec 4 voix CONTRE (Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE) et 2 ABSTENTIONS (Christian JOLIVET, Céline CARREIRO), décide :

- D'ajouter l'article concernant le droit d'expression de la minorité dans le bulletin d'information municipal,
- Approuve le règlement intérieur modifié.

#### ***Cession de terrain***

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire, pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

#### ***Modification du tableau des effectifs***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er mai 2021,

#### ***Rappel à l'ordre***

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer ladite convention, et à mettre en œuvre cette procédure.

#### ***Organisation du temps scolaire - Rentrée 2021***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix CONTRE (Marie-Bénédicte LEBEGUE) et 2 ABSTENTIONS (Alain HOUDINET, Rémi BESSON) :

- APPROUVE l'organisation du temps scolaire de l'école Jules PINSARD de Crêches-Sur-Saône sur le rythme suivant : rythme hebdomadaire de 4 jours pour la rentrée de septembre 2021
- AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation au DASEN (seul habilité à autoriser les nouveaux horaires)

<i>Rapport de la CLECT</i>
----------------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT relatif à la compétence « versement des contributions des communes membres au SDIS » transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à MBA.

**DIVERS :**

Monsieur le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes a émis un avis sur la gestion de MBA. Le rapport réalisé par MBA sera envoyé à l'ensemble des conseillers.

Le Tour de Saône et Loire prévu du 22 au 25 avril est annulé compte tenu de conditions sanitaires. Il sera reporté à une date ultérieure.

Rémi BESSON a demandé quel est le classement juridique du Parking du Square des Vignes. Comme annoncé en conseil municipal le 18 décembre 2020, le parking fait partie du domaine public de la commune. Une délibération ne sera nécessaire que s'il est souhaité de faire apparaître cette classification sur le cadastre.

Rémi BESSON demande à réaliser un débriefing de la réunion avec l'Association des Maire de Saône-et-Loire sur le fonctionnement du conseil municipal. Le Maire propose que les questions soient envoyées en Mairie.

Rémi BESSON demande que soit réalisée une analyse de la charte de l'élu. Monsieur le Maire indique que ceci pourra être vu lors d'un prochain conseil municipal.

*La séance est levée à 21h22.*